Philippe Brass,
guide de haute montagne
Le Charmeil
38680 Presles
Portable : 06 81 22 34 48

Conditions d'engagement des Stages collectifs et engagement privatif Montagne , escalade traditionnelle, escalade et via ferrata

INSCRIPTION stage ou engagement privatif : validée à réception de la fiche d'inscription et de la première partie du règlement mentionnée sur la fiche (arrhes).

ENGAGEMENT PRIVATIF:

Nombre de participants : Une à deux personnes en général pour des escalades ou des courses classiques, selon la difficulté, et le cas échéant, en conformité avec les usages locaux.
Pour les groupes constitués contractant un engagement, le nombre maximum de participants dépendra des objectifs.
Assurance etc. : chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile + frais de recherche et de sauvetage couvrant la pratique des sports de montagne. Pour les stages à l'étranger chaque participant devra également posséder une assurance rapatriement et frais médicaux à l'étranger.(justificatif nécessaire)
Durée : À partir d'une journée et pour la durée de votre choix pour des engagements en France et en Italie (Dolomites.
Météo et conditions de la montagne : En cas d'engagement pour une course ou une voie précise, si la course projetée n'est pas praticable un report ou une annulation seront décidés le cas échéant par le guide si aucune solution de remplacement n'est envisageable.
Lors d'engagement supérieur à 3 jours et en cours, en cas de météo défavorable pendant la période, nous essayons avant tout de trouver des objectifs praticables de niveau équivalent dans le secteur géographique où nous sommes, voire dans d'autres massifs nécessitants un déplacement raisonnable.

Frais du guide pendant les stages collectifs ou les engagements privatifs
Les frais d'hébergement et de restauration du guide sont à la charge du ou des participants à la sortie, au stage ou au voyage. Ils seront réglés sur place directement aux refuges, hôtels, gîtes ou restaurants utilisés. Si aucune de ces prestations n'est utilisée en commun et que le guide se charge lui-même de son hébergement il est convenue d'une indemnité forfaitaire, de 25 Euros/jour. Les frais de voiture, en cas de transport nécessaire pendant le déroulement du stage ou la sortie sont à la charge du ou des participants et répartis entre eux. (barème fiscal de l'année en cours selon le véhicule utilisé)

Annulation

1-de la part du guide : si une annulation survient motivée par un cas de force majeure les arrhes sont remboursées en totalité sans aucune autre forme d'indemnisation. Une solution de remplacement ou de repport sera nécessairement étudiée
2-de la part du participant : en cas d'annulation à moins de 31 jours du départ les arrhes sont conservées.
En cas d'annulation entre 31 et 21 jours du départ il est conservé 50% du montant total.
En cas d'annulation entre 22 et 15 jours du départ il est conservé 70% du montant total.
A partir de 15 jours du départ la totalité du montant total est due et conservée.

Acceptation des conditions de stage et d'engagement ci-dessus :
Le règlement de tout ou partie du montant du stage collectif ou de l'engagement privatif vaut pour acceptation des conditions de stage ou d'engagement privatif.

STAGES :

Le nombre de participants 3 participants maximum suivant la difficulté des courses envisagées(montagne, terrain d'aventure). Pour les stages d'escalade en falaise l'effectif maximum est porté à 5 participants.

Programme : programme des courses établi sur place en fonction du niveau technique réel du groupe , des souhaits personnels et bien-sur de la météo.

Assurance etc. : chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile + frais de recherche et de sauvetage couvrant la pratique des sports de montagne. Pour les stages à l'étranger chaque participant devra également posséder une assurance rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Durée : c'est la durée fixée au moment de l'inscription. Cette durée n'est pas sécable en cours de stage sauf en cas de force majeure autre que météorologique. Dans ce cas il peut-être effectué une rétrocession au *prorata-temporis* des journées de stage non effectuées.(toute journée commencée est due en totalité)

Annulation :

1-de la part du guide : si une annulation survient motivée par un cas de force majeure les arrhes sont remboursées en totalité sans aucune autre forme d'indemnisation. Si moins de 21 jours avant le début du stage, l'effectif nécessaire n'est pas atteint le stage peut -être annulé, les arrhes seront remboursées.

2-de la part du participant : en cas d'annulation à moins de 21 jours les arrhes sont conservées.

Météo et conditions de la montagne : en cas de météo défavorable pendant la période du stage, nous essayons avant tout de trouver des objectifs praticables de niveau équivalent dans le secteur géographique où nous sommes, voire dans d'autres massifs nécessitants un déplacement raisonnable. Les conditions météos imposeront parfois des modifications du programme initial avec la mise à profit du mauvais temps pour les déplacements ou pour des séquences pédagogiques, manoeuvres de cordes et autre.

Acceptation des conditions de stage et d'engagement ci-dessus :

Le règlement de tout ou partie du montant du stage collectif ou de l'engagement privatif vaut pour acceptation des conditions de stage ou d'engagement privatif.

Philippe Brass
Guide de haute-montagne
Enregistrement éducateur sportif délivré par Préfecture de l'Isère 03811ED0136

SNGM France licence BRAP1547
College Guide Alpine Trentino IT TN 1014

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION
Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu';il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.
Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS